



info

TECHNOLOGIES ORTHOPEDIQUES | CP 340 | JUILLET 2024

CONTENU

- Salaires horaires minima à partir du 1^{er} juillet 2024 - ouvriers

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC



1 . SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024 - OUVRIERS

Les salaires des ouvriers sont indexés chaque trimestre. Ainsi, les salaires des ouvriers sont indexés de 1,1 % au 1^{er} juillet 2024. Tant les salaires minima que les salaires réels sont indexés.

A partir du 1^{er} juillet 2024, les salaires horaires minima des ouvriers s'élèvent à :

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Catégorie I	15,2555 €
Catégorie II	16,3665 €
Catégorie III	17,8865 €
Catégorie IV	19,3640 €
Catégorie V	21,0895 €

PROTHÈSES ET ORTHÈSES

Catégorie I	14,5850 €
Catégorie II – C.2.1	15,5710 €
Catégorie II – C.2.2	16,0150 €
Catégorie II – C.2.3	16,0150 €
Catégorie II – C.2.4	16,4630 €
Catégorie II – C.2.5	16,6935 €
Catégorie II – C.2.6	16,6935 €
Catégorie III	17,1390 €
Catégorie IV – C.4.1	17,8120 €
Catégorie IV – C.4.2	18,4865 €
Catégorie V	19,3755 €

BANDAGISTES

Catégorie I	14,6790 €
Catégorie II	15,7940 €
Catégorie III	16,9100 €



L'affiliation à la CSCBIE offre de nombreux avantages !

Voici quelques exemples de réductions d'application au **1^{er} mars 2024**.
Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions
actuelles, surfez sur www.cscbieplus.be et enregistrez-vous.



Scannez le code QR pour télécharger l'application
'Ekivita Edenred'. Vous y trouverez toutes les réductions
et avantages exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE.